

Exemples de concours d'une pension de survie avec des revenus personnels¹

Concours d'une pension de survie avec une pension personnelle

A. Données de base

L'intéressée cumule une pension de survie avec une pension de vieillesse. Des périodes bébés sont mises en compte pour un enfant qui n'est plus bénéficiaire d'une pension d'orphelin.

Montant brut de la pension de survie	:	3.743,28 EUR
Montant brut de la pension personnelle	:	1.541,35 EUR
Total des revenus	:	5.284,63 EUR
Seuil	:	3.180,72 EUR
Majoration 4% (applicable pour 1 enfant)	:	127,23 EUR
Majoration 12% (pas applicable)	:	0,00 EUR
Total seuil applicable	:	3.307,95 EUR

B. Règles de réduction

Pension de survie > Seuil → Réduction de 30% des revenus personnels → applicable

Pension de survie < Seuil → Réduction de 30% du dépassement → non applicable

Réduction : 30 % de 1.541,35 = 462,41 EUR

C. Application du concours (Pension de survie réduite)

Pension de survie – Réduction : 3.743,28 – 462,41 = **3.280,87 EUR**

¹ Par revenus personnels il y a lieu d'entendre les revenus professionnels, les revenus de remplacement, les pensions et rentes personnelles

Concours d'une pension de survie avec un salaire

A. Données de base

L'intéressée cumule une pension de survie avec une activité salariée. Des périodes bébés sont mises en compte pour 3 enfants dont 1 enfant est bénéficiaire d'une pension d'orphelin.

Montant brut de la pension de survie	:	2.186,63 EUR
Montant brut de l'activité salariée	:	4.403,86 EUR
<u>Montant immunisé</u>	:	<u>- 1.413,65 EUR</u>
Total des revenus	:	5.176,84 EUR
Seuil	:	3.180,72 EUR
Majoration 4% (applicable pour 2 enfants)	:	254,46 EUR
<u>Majoration 12% (applicable pour 1 enfant)</u>	:	<u>381,69 EUR</u>
Total seuil applicable	:	3.816,86 EUR

B. Règles de réduction

Pension de survie > Seuil → Réduction de 30% des revenus personnels → non applicable

Pension de survie < Seuil → Réduction de 30% du dépassement → applicable

Dépassement des revenus	:	5.176,84	–	3.816,86	=	1.359,98 EUR
Réduction	:	30 % de	1.359,98	=	407,99 EUR	

C. Application du concours (Pension de survie réduite)

Pension de survie – Réduction : 2.186,63 – 407,99 = **1.778,64 EUR**